

## 10.2. La production d'électricité par les entreprises est en progression

Où en sommes-nous au niveau de la production et de la consommation d'électricité provenant des sources renouvelables ? Existe-il de grandes différences régionales ? Quel est le rôle des PME? Sous la forme d'une table ronde, quelques spécialistes dressent un tableau de la situation et de son évolution au sein des trois régions.

### Participants à la table ronde:

**Francis Ghigny**, président de la CWaPE

**Philippe Massart**, porte-parole de Sibelga

**Pascal Misselyn**, administrateur et coordinateur de Brugel

**Laurent Jacquet**, porte-parole de la Creg

**André Pictoel**, administrateur délégué de la Vreg

**Bram Claeys**, du cabinet de la Ministre flamande de l'Énergie et de l'Économie sociale,  
Freya Van den Bossche

FRANCIS GRIGNY, PRÉSIDENT de la CWaPE, Commission wallonne pour l'Énergie, explique: «Les sources d'énergie classiques s'appauvrissent de plus en plus. Cela conduira inévitablement à des hausses de prix à caractère pénalisant, qui se révéleront encore plus élevées si l'on n'y est pas préparé. La seule façon de se prémunir consiste à limiter la dépendance à ces sources d'énergie, et ce, de manière structurelle.

En Wallonie, la part des sources renouvelables dans la production d'électricité a plus que quadruplé en quatre ans, passant de 2,5% en 2003 à 10% en 2009. Je dis «plus» car la consommation globale a également augmenté. Cette croissance est avant tout due à la biomasse, suivie par les turbines éoliennes - chez nous, bien entendu sur terre - l'énergie hydraulique et, pour le moment encore modestement, l'énergie solaire. »

Philippe Massart, porte-parole de Sibelga, gestionnaire du réseau de distribution bruxellois, précise: «La situation bruxelloise n'est pas totalement comparable à la situation flamande ou wallonne car Bruxelles ne dispose quasi pas d'une production d'électricité à grande échelle. Il y a certes d'importantes centrales dans la périphérie de Bruxelles, comme celles situées à Drogenbos et Vilvorde, mais dans la région bruxelloise proprement dite, il n'y a qu'un incinérateur à déchets couplé à trois turbines à vapeur, situées à Haren, ayant chacune une capacité de 17 MW. L'une d'entre elle est une turbine de réserve, sa capacité nette s'élève par conséquent à 34 MW. Du reste, la production de vapeur dans la région se limite à des d'installations de cogénération et à des toits solaires.

Pascal Misselyn, administrateur et coordinateur de la Commission bruxelloise de Régulation gaz et électricité (Brugel) précise: « Le nombre d'installations photovoltaïques dans la région bruxelloise s'est développé de manière exponentielle en 2008. 2009 a confirmé cette croissance. Au 1er juin, il y avait 1.467 installations photovoltaïques certifiées dont 1.170 mises en service dans le courant de l'année 2009. La suppression de la prime régionale, qui a un impact considérable sur la rentabilité financière des ces installations, freinera sans aucun doute cette augmentation en 2010. Tant les entreprises que les particuliers placent des panneaux solaires photovoltaïques. »

Laurent Jacquet, porte-parole de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz, (Creg) souligne: « Les turbines éoliennes dans la zone belge de la mer du Nord sont de la compétence du fédéral. Actuellement, déjà six des sept zones disponibles sont octroyées en concession pour le placement de turbines éoliennes. Aujourd'hui, seules 6 sont actives mais d'ici la fin de l'année, 60 éoliennes devraient produire de l'électricité. D'ici 2016, nous comptons sur une puissance installée d'environ 2300 MW. »

André Pictoel, administrateur délégué de la Vreg, l'organisme officiel de régulation du marché du gaz et de l'électricité pour la Région flamande, précise: « En 2009, 11 % des consommateurs d'électricité flamands disposaient d'un contrat d'électricité« vert». Fin 2006, la Flandre ne comptait que 0,89% de contrats verts, fin 2008, 3,29% et fin 2009, 11,06%. Cela indique une conscience verte grandissante. La production locale « verte» augmente aussi fortement. Notre personnel réduit de l'organisme de régulation flamand n'a même pas été en mesure de traiter l'immense quantité de demandes de reconnaissance dans des délais normaux.

Le nombre total d'installations de production d'énergie verte a augmenté en 2009 pour atteindre 62.830. Par rapport à 2008, la puissance installée supplémentaire (335 MW) a doublé en 2009. Fin 2009, la puissance installée totale s'élevait à 1,2 GW. On peut comparer cela à un réacteur nucléaire. La biomasse fournit la plus grande partie de la production d'énergie « verte ». En effet, malgré leur nombre élevé, les installations photovoltaïques sont généralement de petites dimensions. En outre, il y a une différence entre la puissance installée et le rendement. Ainsi, la puissance établie d'installations photovoltaïques est supérieure d'environ un quart par rapport à celle des turbines éoliennes, mais ces dernières offrent davantage d'heures de production, remportant ainsi pratiquement neuf fois plus de certificats verts (CV).

En 2009, la Vreg a traité 47.273 dossiers concernant des installations photovoltaïques. Cette année-là, trois fois plus d'installations photovoltaïques ont été enregistrées que durant toutes les années précédentes additionnées. En 2009, la Vreg a reconnu dix-huit projets éoliens sur terre contre neuf en 2008. »

Francis Ghigny explique: « La CWaPE estime que la production d'électricité provenant de sources renouvelables en Wallonie fournira d'ici 2020 environ 5.000 GWh, contre 2.500 GWh en 2009. A consommation constante, la part concernée s'élèvera à plus de 20%. La Wallonie peut ainsi atteindre les objectifs européens. »

Philippe Massart précise: « Il est difficile d'estimer quel est le pourcentage de la consommation couvert par les installations photovoltaïques. Pour la région bruxelloise, je l'estime à 1 à 2% de la totalité. Les régulateurs disposent cependant des moyens nécessaires pour contrôler quel est le pourcentage des sources renouvelables offert par les fournisseurs, mais les consommateurs ne disposent pas de cette certitude. Si vous commandez de l'énergie verte, vous n'avez pas la certitude d'obtenir une telle énergie. En effet, le pourcentage d'énergie verte est certes une donnée chiffrée objective et contrôlable, mais à Bruxelles, seuls les fournisseurs connaissent le pourcentage de clients qui optent pour la livraison d'énergie verte. »

## **Le rôle des entreprises**

Francis Ghigny poursuit: « Les prix énergétiques actuels ne reflètent toujours pas la future pénurie des sources d'énergie non renouvelables. Certains nient même le problème. Le jeu de l'offre et de la demande s'effectue toujours sur la base de perspectives à court terme. Lorsque l'économie se porte bien et que le pouvoir d'achat est élevé, tant les prix que la consommation augmentent. En période de crise économique, ils sont à la baisse. Cette évolution conjoncturelle des prix camoufle l'évolution structurelle des prix.

Le principal défi pour les entreprises consistera à réduire leur consommation. Pour la consommation résiduelle, les entreprises seront encouragées à utiliser des sources renouvelables et à produire leur propre électricité, par l'utilisation de sources renouvelables, avec la cogénération, par le traitement de leurs propres déchets, etc. »

André Pictoel ajoute: « Chaque pays, et en Belgique chaque région, dispose de ses propres mécanismes de soutien pour la production d'énergie verte. Cela n'a aucun lien avec les garanties d'origine. Ainsi, en Flandre, les fournisseurs d'électricité ont également l'obligation de soutenir financièrement une certaine quantité de production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables. Ils le font en remettant à la Vreg des certificats verts. Nous recevons ainsi de temps à autre la demande d'accepter des CV étrangers, mais la loi ne le permet pas. »

Pascal Misselyn souligne: «L'obligation des fournisseurs d'épuiser préalablement les certificats verts bruxellois avant de remettre des certificats verts wallons, a permis à tous les producteurs d'électricité bruxellois de vendre leurs certificats verts à des prix intéressants. Le nombre de CV bruxellois attribués est nettement inférieur au retour quota (27.000 attributions sur 145.000 en 2008). Cela restera très certainement inchangé dans les années à venir. Cela implique que, pour satisfaire au retour quota bruxellois, les fournisseurs feront toujours appel au CV wallon. Le marché des CV bruxellois est d'ailleurs insignifiant par rapport au marché wallon (1.500.000). »

## **De petits acteurs**

André Pictoel explique: «Bon nombre d'entreprises coopératives s'occupent de la production d'électricité, mais en Flandre, seules deux d'entre elles interviennent qu'en tant que fournisseur d'électricité, à savoir le Wase Wind et l'Ecopower. La popularité des deux fournisseurs a fortement augmenté l'année dernière, mais leur importance sur le marché global reste insignifiante: 0,46% des consommateurs flamands ont opté pour Ecopower en 2008 et 0,69% en 2009. Wase Wind est passé de 0,02 à 0,03%.

Bram Claeys du cabinet de la Ministre flamande de l'Énergie et de l'Économie sociale, Freya Van den Bossche, explique: « La Belgique connaît une riche tradition en matière d'entreprises coopératives. En particulier les pharmaciens et les agriculteurs y étaient - et y sont toujours - très actifs. Pourtant, depuis quelques années, le modèle de la coopérative se situait déjà à l'arrière-plan. Il semble aujourd'hui connaître un nouvel élan, surtout en raison de certains aspects le rendant attrayant pour le secteur de l'énergie renouvelable.

Les autorités flamandes souhaitent soutenir la création et le fonctionnement des coopératives car celles-ci cadrent dans nos objectifs en matière d'économie plus sociale et de développement durable. Les entreprises coopératives en énergie peuvent y contribuer, par l'engagement financier et mental des coopérateurs individuels dans les projets énergétiques verts. L'engagement de beaucoup plus de personnes, souvent des locaux, augmente la base sociale de tels projets et peut en accélérer la réalisation. En effet, si la résistance locale s'estompe ou disparaît, le processus d'obtention des autorisations nécessaires peut se dérouler plus rapidement. Nous ne nous exprimons pas sur le fait que l'engagement soit doublement direct, comme c'est le cas pour l'Ecopower et le Wase Wind où les coopérateurs sont à la fois les propriétaires des unités de production et les clients, ou progressif comme chez Groenkracht qui emprunte de l'argent aux investisseurs propres. Le principal est la manière dont les entreprises coopératives peuvent nous aider à atteindre nos objectifs en matière d'économie plus sociale et d'énergie renouvelable. Lorsque des autorités adjugent des concessions pour des turbines éoliennes sur des terres qui leur appartiennent, elles sont en mesure de prévoir des conditions sur le plan de la communication et de la participation locale. »

Laurent Jacquet ajoute: « Actuellement, la composante énergie représente 60% de la facture énergétique globale d'une PME. En 2009, cette composante a nettement diminué, mais en 2010, elle a légèrement augmenté avec la hausse des prix des combustibles. Les tarifs des réseaux de distribution, qui représentent 20% de la facture, augmentent depuis 2008 auprès de différents gestionnaires de réseaux, mais pas à Bruxelles. Dans certains cas, cette augmentation compense complètement la chute de la composante énergie. Les tarifs des transports, représentant environ 10% de la facture, restent stables mais les contributions fédérales et autres qui s'élèvent également jusqu'à 10% de la facture, ont tendance à augmenter en 2010. »